

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

TUTEUR DE MAISONNEE SNU

INTITULE DU POSTE :

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE CHARENTE-MARITIME

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : mi-juin (à préciser)

Un temps de formation préalable (rémunéré) a lieu avant le début du séjour sur site. Ces éléments seront précisés ultérieurement.

Nombre de postes ouverts : 30 (15 par séjour) – hommes et femmes

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE CHARENTE-MARITIME

Adresse : 5 PLACE DES CORDELIERS, 17000 LA ROCHELLE

Le tuteur exerce ses fonctions au sein d'un centre SNU, site du séjour de cohésion, localisé en Charente-Maritime à Saint Jean d'Angély ou aux Mathes.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNEE SNU

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : 10 A 15 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Obligation de présence sur site pendant le séjour – pension complète incluse.

Tenue obligatoire pendant le séjour

Rémunération : nc

Type de contrat : contrat d'engagement éducatif (CEE)

Durée du contrat : du 15 juin au 3 juillet 2020 (à préciser ultérieurement)

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU constitue un parcours éducatif, citoyen et d'autonomie, à destination des jeunes de 15-16 ans, comportant plusieurs phases :

- Une phase préalable d'information auprès des jeunes et de leur famille et de préparation du séjour – janvier à mai 2020
- Le séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, hors de son département, du 22 juin au 3 juillet 2020.
- La mission d'intérêt général, obligatoire, à effectuer dans son département entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2021
- La phase d'engagement citoyen, phase facultative, qui peut être effectué entre 16 et 25 ans, et qui s'appuiera sur les

dispositifs d'engagement existants.

En 2020, le SNU est déployé dans tous les départements à destination de cohortes de 300 jeunes volontaires.

Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission du SNU. Sous la direction des préfets de département et des IA-DASEN, un comité de coordination associe notamment les services de la préfecture, de l'Education nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale.

Dans chaque département, un centre d'hébergement accueille les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dirigé par un directeur de centre, ce dernier est assisté de deux adjoints (conseiller encadrement et conseiller éducatif).

Les volontaires sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes, encadrées par un capitaine et un adjoint.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 27 ENCADRANTS ET 150 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Chaque maisonnée est animée par un tuteur, chargé de l'encadrement de proximité des volontaires. Le tuteur est le premier cadre de contact des volontaires pendant le séjour de cohésion, il partage la vie courante de la maisonnée dont il a la charge.

Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint, il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime, il fait vivre la discipline courante, il mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée. Il s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé.

Le tuteur crée les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion, il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires, à créer une ambiance de respect mutuel, et à susciter un esprit d'appartenance à la maisonnée et à la compagnie.

En cas de difficultés, il rend compte au capitaine de compagnie ou à son adjoint.

1. Accueil et accompagnement des appelés

- Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée
- Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités ainsi que pour la vie courante
- Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation et discipline de la vie courante

- Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
- Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements

3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne

- Créer des temps d'échange démocratiques
- Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
- S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités

4. Création de l'esprit de maisonnée

- Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
- Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers

5. Sécurité physique et morale des appelés

- Faire respecter strictement les mesures de sécurité
- Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
- Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

<input type="checkbox"/> Les autres services de la direction	<input type="checkbox"/> Les services déconcentrés	<input type="checkbox"/> D'autres ministères
<input type="checkbox"/> Les agents du ministère	<input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels	<input type="checkbox"/> D'autres acteurs publics
<input type="checkbox"/> Les autres directions	<input type="checkbox"/> Le secteur privé	<input type="checkbox"/> Des organismes étrangers

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

Les tuteurs bénéficient d'expériences dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans les armées.

CONNAISSANCES :

Connaissance des principes et valeurs de la République, citoyenneté, laïcité
Connaissance d'éléments de psychologie et sociologie de l'adolescent
Connaissance des règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
Connaissance d'éléments de prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans le scoutisme ou les armées

COMPETENCES REQUISES :

Capacité à gérer, encadrer et fédérer un groupe de jeunes sur un temps long (nuit et jour)
Sens relationnel, particulièrement avec un public adolescent, et capacités d'écoute et de réactivité
Compétences en gestion de conflits
Rigueur, intégrité, exemplarité
Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes à besoins particuliers

VOS CONTACTS :

Si vous êtes intéressé(e) pour postuler, veuillez adresser votre CV et des éléments de motivation aux adresses ci-dessous :

- Marion ROBIN, cheffe de projet SNU, cheffe de service JS à la DDCCS 17, marion.robin@charente-maritime.gouv.fr, 05 46 35 25 36

- Arnaud-Pierre LEYRIS, conseiller référent pour la phase 1, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCCS 17, arnaud-pierre.leyris@charente-maritime.gouv.fr / 05 19 49 30 23